

20 novembre 2024

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CONGRES DES MAIRES : VALHOR LANCE LA CHARTE NATIONALE « ARROSEZ UTILE, CULTIVEZ LA VIE ! »

À l'occasion du Congrès des maires, VALHOR, l'interprofession française de l'horticulture, de la fleuristerie et du paysage, déploie à l'échelle nationale la charte d'engagement des professionnels du végétal « Arrosez utile, cultivez la vie ! ».

Son ambition : partager avec l'ensemble des territoires une base commune d'engagement pour que la protection de la ressource en eau et sa bonne gestion soient une ambition partagée par l'ensemble de la filière du végétal. Cette charte, imaginée en collaboration avec Hortis et l'AITF, encourage les acteurs de la filière à s'engager dans l'élaboration et la mise en œuvre de solutions résilientes pour une gestion optimisée de l'eau. Ce lancement national fait suite à la signature de charte en local en juillet dernier par le collectif interprofessionnel des Pyrénées-Orientales.

Une charte nationale pour une gestion durable de l'eau

Face aux impacts du réchauffement climatique et aux perturbations des cycles de l'eau qu'il provoque – avec des précipitations irrégulières et des épisodes climatiques d'une intensité sans précédent – les professionnels du végétal doivent adapter leurs techniques de production et d'aménagement pour préserver l'eau. Pour répondre à cet enjeu majeur, VALHOR lance à l'échelle nationale, lors du Congrès des maires, la charte « Arrosez utile, cultivez la vie ! »

Alignée sur les priorités de l'Etat, notamment le Plan Eau dévoilé le 31 mars 2023, cette charte a pour objectif d'accompagner les professionnels dans l'adoption de pratiques innovantes et responsables en matière de gestion de l'eau. « *Notre filière est pleinement consciente du rôle central de l'eau dans ses activités. Mais, au-delà de cela, elle reconnaît les nombreux bénéfices qu'une bonne gestion de cette ressource peut apporter, grâce aux solutions vertes qu'elle développe* », souligne Florent MOREAU, Président de VALHOR. « *Les acteurs de la filière végétale sont porteurs de solutions. Avec cette démarche nationale, nous souhaitons fédérer paysagistes concepteurs, entreprises du paysage, horticulteurs, pépiniéristes, fleuristes et distributeurs spécialisés autour d'une mobilisation collective pour une gestion durable de cette ressource vitale.* » ajoute Florent MOREAU. En signant cette charte, tous les professionnels s'engagent à améliorer ou repenser leurs pratiques pour assurer une meilleure préservation de l'eau, tout en valorisant les bienfaits qu'offre la filière végétale.

Une démarche en faveur de la création de collectifs interprofessionnels locaux

Le but de la mise à disposition de cette charte, au-delà de l'engagement individuel des entreprises de la filière et des collectivités dans la préservation de la ressource, est la **création de collectifs interprofessionnels locaux sur tout le territoire, à l'image de ce qui a pu être mis en œuvre dans les Pyrénées-Orientales.** Ces collectifs pourront, si besoin,

adapter les engagements de la charte aux spécificités de leur territoire par l'ajout d'annexes. Mais surtout, ils pourront s'appuyer sur cette charte d'engagement pour promouvoir le rôle essentiel du végétal et la nécessité d'accès à l'eau de la filière auprès de l'ensemble des institutions et organes décideurs sur le sujet de l'eau dans les territoires. **Ces collectifs pourront bénéficier des outils institutionnels développés par VALHOR sur sollicitation, mais aussi d'un accompagnement financier** pour la mise en œuvre d'actions interprofessionnelles locales. Pour cela, il sera nécessaire d'adresser une demande comprenant un descriptif du collectif, de la - ou des - actions envisagées au sein du projet, et d'un budget prévisionnel.

Focus sur les 4 socles de la charte d'engagement

La charte se décompose en deux parties, des engagements communs à toute la filière et des engagements par métier, afin de tenir compte des spécificités de l'ensemble des professionnels de la filière.

1. Soutenir la recherche

L'Interprofession s'engage à poursuivre le soutien aux projets d'innovation et d'études sur le sujet de l'eau afin :

- d'adapter la palette végétale,
- de promouvoir les pratiques horticoles renforçant la résilience des végétaux,
- de renforcer les efforts pour une utilisation efficiente de l'eau tout au long de la chaîne de valeur,
- d'être acteur de la formulation de solutions résilientes pour la gestion de l'eau afin de repenser les paysages urbains et ruraux.

2. Communiquer

Pour sensibiliser les différents acteurs concernés (professionnels, décideurs publics, clientèle, grand public et collectivités) une campagne de communication 360° a été initiée. Elle consiste notamment en l'affichage des conseils et bons gestes pour un arrosage utile et raisonné, et une meilleure gestion de la ressource, dans tous les points de vente engagés et points d'information des collectivités engagés. En parallèle, les signataires s'engagent à organiser des réunions d'information, d'une part auprès des professionnels du secteur, et d'autre part avec les collectivités.

3. Adopter des pratiques durables

D'un point de vue technique, les professionnels ayant signé la charte s'engagent à **mettre en œuvre des pratiques favorisant une gestion durable de l'eau**. Cela comprend l'usage du paillage organique ou de la couverture végétale du sol, l'utilisation d'une palette végétale adaptée, et l'exploitation des eaux non conventionnelles telles que l'eau de pluie, les eaux grises ou les eaux usées recyclées.

De plus, ils doivent s'efforcer de **gérer l'eau à la parcelle** en mettant en place des aménagements qui ralentissent et infiltrent l'eau naturellement dans les sols, et en créant des zones de rétention pour les eaux de pluie. Cela passe également par une politique de déminéralisation, dans le but de recréer une trame brune essentielle au cycle de l'eau.

Les engagements techniques sont ensuite déclinés par métier dans la charte, afin de tenir compte des spécificités de l'ensemble des professionnels de la filière.

4. Mettre en place des formations et un suivi adéquat

Pour assurer cette mise en œuvre efficace des bonnes pratiques, des notes et guides seront diffusés aux collaborateurs, adaptés aux différents métiers du végétal. Des formations seront également organisées pour sensibiliser les collaborateurs aux enjeux écologiques et à la préservation de la ressource en eau.

Enfin, un comité de pilotage national et de suivi avec les représentants des branches professionnelles est en place pour évaluer les actions entreprises et assurer leur adéquation avec les objectifs fixés.

 Engagez-vous avec la charte « Arrosez utile, cultivez la vie ! »



Envie de s'engager dans la démarche ? Pour cela, les professionnels de la filière doivent signer la charte via [le formulaire dédié](#). Cette adhésion volontaire leur permet alors d'utiliser les éléments de la communication mis à disposition des engagés et ainsi valoriser leur mobilisation en faveur de la préservation de la ressource en eau, à travers notamment le tampon « Professionnel engagé » (voir ci-contre).

Ils recevront ces éléments par mail, lorsque leur engagement sera validé.

Les engagements des professionnels en signant le formulaire sont :

- Je m'engage à en respecter tous les engagements, dont les engagements liés spécifiquement à mon activité et utiliser les annexes permettant le contrôle de la bonne mise en œuvre de la démarche par les autorités compétentes, le cas échéant.
- Je m'engage à valoriser mon engagement en utilisant les outils de communication mis à la disposition des professionnels engagés.
- En cas de non-respect constaté de la charte d'engagement par les autorités compétentes, je m'engage à ne plus utiliser les outils de communication associés à la charte. Et, dans ce cas, l'entreprise/la structure sera retirés de la cartographie des entreprises engagées.
- J'accepte également d'être référencé dans la liste des professionnels engagés dans la démarche et accepte que les coordonnées de mon entreprise/structure (nom commercial, adresse ci-avant renseignés), apparaissent sur la cartographie mise en place.

Une première charte locale signée dans les Pyrénées-Orientales

En février dernier, le premier collectif interprofessionnel dédié à la gestion de l'eau a vu le jour dans les Pyrénées-Orientales, avec le soutien de VALHOR. Le 23 juillet, ce collectif, porté par les défis spécifiques des entreprises locales de la filière végétale, a signé, en partenariat avec la Préfecture des Pyrénées-Orientales, la charte d'engagement « Arrosez utile, cultivez la vie ! » à Collioure. « *Nous avons accueilli avec une immense satisfaction la signature de cette charte locale par le collectif interprofessionnel des Pyrénées-Orientales. Elle témoigne des bénéfices d'une mobilisation collective pour relever les défis liés à la gestion de l'eau* », souligne Florent Moreau, Président de VALHOR.

Cette initiative locale ambitionne d'inspirer d'autres territoires, dans un contexte où les arrêtés sécheresse se multiplient à travers la France. En effet, malgré une pluviométrie globalement excédentaire en 2024, ce phénomène illustre une réalité préoccupante : un régime hydrique profondément déséquilibré et durablement perturbé.

Pour plus d'informations :

<https://www.valhor.fr/developper-votre-activite/enjeux-societaux-et-environnementaux/varenne-agricole-de-leau-et-du-changement-climatique>

La charte et la carte des entreprises engagées :

<https://www.valhor.fr/carte-engages-charte-eau>

Le formulaire d'engagement à compléter :

<https://www.valhor.fr/formulaire-dengagement-charte-eau>

À PROPOS DE VALHOR

VALHOR est reconnue par les pouvoirs publics comme l'interprofession française de l'horticulture, de la fleuristerie et du paysage. Elle réunit 45 885 entreprises spécialisées et 202 440 professionnels réalisant 15,3 milliards d'euros de chiffre d'affaires. Elle rassemble les 10 organisations professionnelles représentatives des secteurs de la production (VERDIR, Felcoop, UFS, CR), de la commercialisation (FFAF, JAdF, FGFP, Floralisa), ainsi que du paysage (Unep, FFP).

Les 5 missions de VALHOR sont fixées par un programme d'actions triennal, fruit de l'accord de financement interprofessionnel conclu par les 10 organisations professionnelles membres :

- Développer le potentiel économique, notamment par la certification et la labellisation des entreprises dans le respect de la protection de l'environnement
- Répondre aux enjeux sanitaires du végétal, améliorer la qualité des produits et l'offre de services, notamment en favorisant l'innovation et la recherche
- Favoriser la connaissance de la production et du marché pour permettre l'adaptation de l'offre à la demande
- Promouvoir le végétal, le savoir-faire des professionnels, la richesse des métiers de la filière et leur excellence, et attirer de nouveaux talents
- Fédérer et renforcer le dialogue entre les organisations professionnelles pour porter les intérêts de la filière.

www.valhor.fr - [#LeVegetalCestLaVie](https://twitter.com/LeVegetalCestLaVie)

Contact presse : Caroline Million- 06 81 33 09 17 – presse@valhor.fr